



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 9 octobre 2023

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Évolution des seuils des bassins hydrographiques en Mayenne

Passage au seuil de vigilance de la Mayenne amont Ouest et de la Mayenne amont Est

Maintien de l'Oudon et de la Sarthe aval en alerte renforcée

Maintien de la Mayenne médiane et aval et de la Sarthe amont en vigilance

L'évolution des débits observés aux stations hydrométriques de références conduit au passage au seuil de vigilance des territoires hydrographiques de la Mayenne amont Ouest et de la Mayenne amont Est.

Les mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau restent applicables. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, entreprises, exploitants agricoles). Elles sont présentées à l'annexe 1 de l'[arrêté cadre sécheresse du 20 avril 2023](#).

Face à cette situation, chacun est appelé à respecter [les mesures de restriction](#) indispensables pour ne pas aggraver la situation, maintenir l'attention aux économies d'eau et réduire autant que possible tous les usages.

Pour vous tenir informé(e) des restrictions qui s'appliquent durant la période d'étiage, vous êtes invité(e) à consulter la rubrique «Usages de l'eau en période d'étiage» sur le site internet départemental de l'État <https://www.mayenne.gouv.fr>



Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/2



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

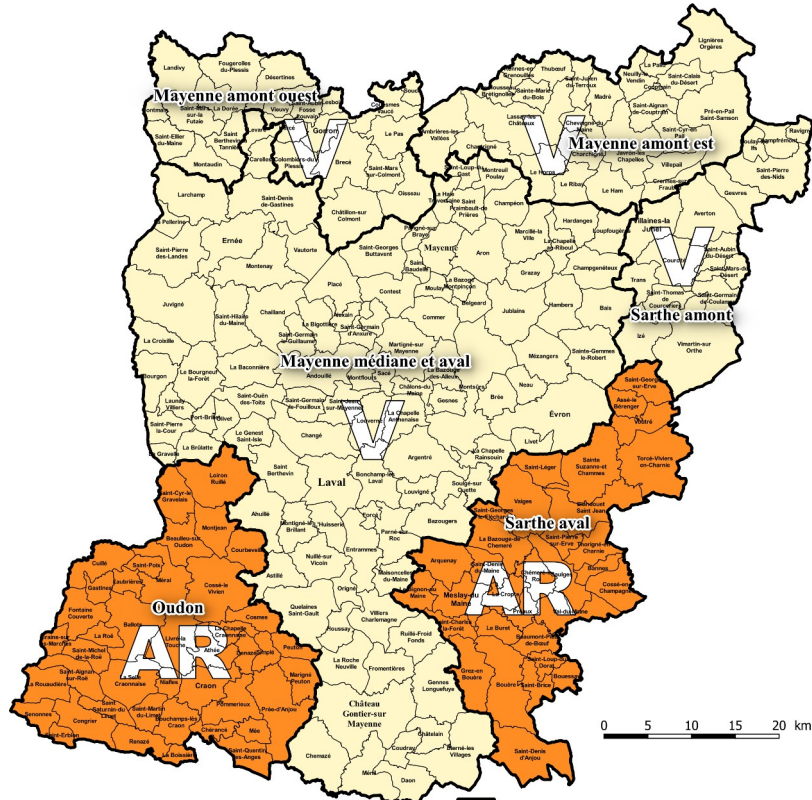
Téléphone : 02.43.67.89.73 - Mail : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : www.mayenne.gouv.fr









Gestion des étiages

Restriction de l'usage de l'eau



□ Limite de bassin

-  Vigilance (bassin Mayenne amont ouest)
-  Vigilance (bassin Mayenne amont est)
-  Vigilance (bassin Mayenne médiane et aval)
-  Vigilance (bassin Sarthe amont)
-  Alerte renforcée (bassin Oudon)
-  Alerte renforcée (bassin Sarthe aval)

Sources : BDT@IGN / DDT 53

Service/Unité : SEB/EAU

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09